

H0v-B0

Formation réglementaire obligatoire conformément à la Norme NF C18-510

Selon l'UTE, « l'habilitation électrique H0v-B0 permet au personnel non électricien d'accéder sans surveillance aux locaux réservés aux électriciens et d'y effectuer ou diriger des travaux d'ordre non électrique »

Public

Personnel d'exploitation ou d'entretien appelé à effectuer des opérations simples d'ordre non électrique

Objectifs

- **Connaître les notions élémentaires d'électricité :**
 - Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant, à travers Exemples concrets
 - Evaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique
 - Exemples d'accident (contact direct, indirect, court-circuit)
 - Classement des installations, zones et domaines de tension
 - Interventions et travaux non électriques en BT
 - Travaux non électriques en HT
- **Savoir travailler en sécurité**
 - Distances de sécurité
 - Autorisation de travaux
 - Lecture de la signalisation
 - Principe et exemples de verrouillage
 - Matériels de sécurité électrique (outillages et équipements de protection individuelle)
 - Outils électriques portatifs à main (choix du matériel)
 - Outillages non spécifiques aux électriciens
 - Incendie dans les installations électriques
- **Connaître la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique :**
 - Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées.

Prérequis

Aucune connaissance particulière en électricité n'est demandée

Méthodes pédagogiques

Présentation des équipements électriques :

- Installation HT / BT, comptage, armoires, coffrets, canalisations...
- Revue des dangers inhérents à ces différents équipements

Validation

A l'issue de la formation, le formateur formulera à l'employeur un « Avis après formation », document conforme à la norme NF C18-510, l'aidant à définir le contenu du titre d'habilitation qu'il pourra délivrer

Durée :

1 jour

Sanction :

- Attestation de stage au salarié
- « Avis après formation » à l'employeur permettant la délivrance du titre d'habilitation

Validité : 3 ans

Durée du recyclage : 1 jour